

Animateur d'équitation

Active

N° de fiche

RNCP37414

Nomenclature du niveau de qualification : Niveau 3

Code(s) NSF :

- 335 : Animation sportive, culturelle et de Loisirs

Formacode(s) :

- 21099 : Soin cheval

- 15454 : Activité physique et sportive

- 15479 : Sport équestre

- 15436 : Éducation sportive

Date d'échéance de l'enregistrement : 27-03-2026

CERTIFICATEUR(S)

Nom légal	SIRET	Nom commercial	Site internet
FEDERATION FRANCAISE D EQUITATION	34438670100074	FFE	https://www.ffe.com (https://www.ffe.com)

RÉSUMÉ DE LA CERTIFICATION

Objectifs et contexte de la certification :

L'Animateur d'équitation anime et encadre les activités équestres en toute sécurité, assure le travail d'entretien, les soins et le bien-être de la cavalerie d'école et participe au fonctionnement et à l'entretien de la structure équestre.

Conformément au cadre réglementaire de l'encadrement des activités équestres et conditions d'exercice accordées à cette certification, l'Animateur d'équitation exerce les activités pédagogiques sous l'autorité d'un titulaire d'une certification professionnelle de niveau 4 ou supérieur permettant l'encadrement des activités équestres.



Activités visées :

Accueil, animation, promotion

Organisation et gestion de la structure équestre

Soins, entretien et maintenance du matériel et des installations

Encadrement des activités équestres

Emploi de la cavalerie

Soins des équidés

Compétences attestées :

Contribuer à l'accueil, à l'animation et à la promotion pour optimiser la satisfaction des clients et le fonctionnement de la structure équestre en s'appuyant sur le projet de l'établissement.

Participer à l'accueil des publics afin de les informer sur les équidés, les activités de la structure équestre et de les orienter en utilisant les différentes ressources mises à sa disposition.

Participer à l'animation en vue de dynamiser la vie de la structure équestre en différenciant les moyens utilisés en fonction des attentes et des caractéristiques des publics.

Concourir à la promotion des activités en vue d'optimiser la fréquentation de la structure équestre en les mettant en valeur par un discours et une attitude commerciale adaptés.

Participer à l'organisation et à la gestion pour garantir la satisfaction des clients et un fonctionnement optimal de la structure équestre en se référant à la réglementation et aux consignes transmises.

Mettre en œuvre le programme d'activités défini pour répondre aux attentes des clients en prenant en compte les objectifs du projet de la structure équestre.

Gérer le matériel et les installations afin d'optimiser le déroulement des activités et de garantir la sécurisation des personnes et des pratiques et le bien-être des équidés, en respectant les procédures communiquées.

Assurer les tâches courantes de la gestion administrative pour garantir le bon fonctionnement de l'entreprise en respectant les procédures communiquées.

Assurer l'entretien des installations et du matériel de la structure équestre pour garantir leur durée de vie et leur disponibilité en respectant la réglementation et la sécurité.

Evaluer l'état du matériel et des installations pour réaliser ou proposer les réparations ou remplacements nécessaires en veillant à la sécurité des pratiquants, des équidés et des tiers.

Mettre en œuvre un programme d'entretien régulier du matériel et des infrastructures pour garantir leur bon fonctionnement et leur durée de vie en respectant les procédures internes communiquées.

Mettre en œuvre un plan de sécurisation de la structure équestre pour garantir la sécurité des pratiquants en respectant les normes professionnelles et d'hygiène et en formulant des propositions d'amélioration.

Construire des situations d'apprentissage des activités équestres adaptées aux besoins des pratiquants pour permettre leur progression en s'appuyant sur les outils mis à sa disposition.

Repérer les acquis des cavaliers pour situer leur niveau au regard du plan fédéral de formation en exploitant les informations collectées.

Choisir des mises en situation adaptées au niveau des cavaliers pour les faire progresser en mobilisant un répertoire d'exercices variés et éprouvés.

Enrichir son répertoire de situations d'apprentissage pour s'adapter à de nouveaux contextes en tirant parti de son expérience professionnelle et des retours qui lui sont faits.

Conduire une séance d'équitation en sécurité pour optimiser la progression des pratiquants en garantissant le bien-être équin.

Mettre en œuvre une démarche pédagogique adaptée pour optimiser la progression des cavaliers en tenant compte de leurs caractéristiques, du contexte de l'activité et des évolutions en cours de séance.

Animer la séance en vue de développer la confiance, la motivation et l'engagement des cavaliers en adoptant une posture et une communication adaptées aux caractéristiques du public encadré.

Evaluer son action pour améliorer sa pratique pédagogique en analysant le déroulement de la séance.

Sécuriser les pratiques équestres pour garantir l'intégrité physique et morale des cavaliers, des équidés et des tiers en respectant les procédures établies.

Prévoir les conditions d'une pratique sécurisée et respectueuse du bien-être équin afin d'anticiper et prévenir les risques pour les pratiquants, les équidés et les tiers en tenant compte des caractéristiques et du niveau du public, des particularités de la cavalerie et du contexte de l'activité.

Veiller à la sécurité des pratiquants, des équidés et des tiers pour garantir leur intégrité physique et morale en respectant les procédures de sécurité et en adaptant les consignes de sécurité et/ou le déroulement de l'activité.

Evaluer son action pour conduire une démarche d'amélioration continue de la sécurité et du bien-être équin en analysant la préparation et le déroulement de l'activité.

Réaliser les soins des équidés afin de garantir leur santé et leur intégrité physique et morale en mettant en œuvre les mesures sanitaires adaptées.

Évaluer l'état physique et moral des équidés pour adapter les soins à leurs besoins en se préoccupant de leur bien-être et de leur sécurité.

Assurer les soins quotidiens des équidés pour favoriser leur bien-être en mobilisant les connaissances et techniques adaptées.

Appliquer les procédures et la réglementation en vigueur pour assurer le convoyage d'équidés en garantissant leur bien-être et leur sécurité.

Assurer le suivi de la cavalerie d'école pour garantir son bien-être et son intégrité physique et morale en respectant les consignes transmises.

Prendre en compte les particularités de chaque équidé pour en assurer le suivi en mobilisant les connaissances spécifiques à l'espèce équine.

Affecter la cavalerie d'école pour préserver son intégrité en prenant en compte le planning établi, le niveau de dressage et le comportement.

Rendre compte de l'emploi d'un équidé d'école pour adapter le programme de travail en prenant en compte son état de forme et son niveau de dressage.

Conduire le travail d'entretien de la cavalerie d'école en vue d'une utilisation optimale par les pratiquants en préservant son intégrité physique et morale.

Mettre en œuvre en sécurité le travail non monté d'un équidé d'école en vue de maintenir une utilisation adaptée par les pratiquants en respectant les modes d'apprentissage des équidés.

Mettre en œuvre en sécurité le travail monté d'un équidé d'école sur le plat en vue de maintenir une utilisation adaptée par les pratiquants en respectant les modes d'apprentissage des équidés.

Mettre en œuvre en sécurité le travail monté d'un équidé d'école à l'obstacle et en terrain varié en vue de maintenir une utilisation adaptée par les pratiquants en respectant les modes d'apprentissage des équidés.

Modalités d'évaluation :

Production et soutenance d'un rapport de stage

Mise en situation professionnelle "Conduite de séance en sécurité"

Cas pratique "Entretien de la cavalerie et convoyage d'équidés"

Mise en situation professionnelle "Démonstrations techniques"

BLOCS DE COMPÉTENCES

RNCP37414BC01 - Participer au fonctionnement et à l'entretien de la structure équestre

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
Contribuer à l'accueil, à l'animation et à la promotion pour optimiser la satisfaction des clients et le fonctionnement de la structure équestre en s'appuyant sur le projet de l'établissement. Participer à l'accueil des publics afin de les informer sur les équidés, les activités de la structure équestre et de les orienter en	Production et soutenance d'un rapport de stage

utilisant les différentes ressources mises à sa disposition.

Participer à l'animation en vue de dynamiser la vie de la structure équestre en différenciant les moyens utilisés en fonction des attentes et des caractéristiques des publics.

Concourir à la promotion des activités en vue d'optimiser la fréquentation de la structure équestre en les mettant en valeur par un discours et une attitude commerciale adaptés.

Participer à l'organisation et à la gestion pour garantir la satisfaction des clients et un fonctionnement optimal de la structure équestre en se référant à la réglementation et aux consignes transmises.

Mettre en œuvre le programme d'activités défini pour répondre aux attentes des clients en prenant en compte les objectifs du projet de la structure équestre.

Gérer le matériel et les installations afin d'optimiser le déroulement des activités et de garantir la sécurisation des personnes et des pratiques et le bien-être des équidés, en respectant les procédures communiquées.

Assurer les tâches courantes de la gestion administrative pour garantir le bon fonctionnement de l'entreprise en respectant les procédures communiquées.

Assurer l'entretien des installations et du matériel de la structure équestre pour garantir leur durée de vie et leur disponibilité en respectant la réglementation et la sécurité.

Evaluer l'état du matériel et des installations pour réaliser ou proposer les réparations ou remplacements nécessaires en veillant à la sécurité des pratiquants, des équidés et des tiers.

Mettre en œuvre un programme d'entretien régulier du matériel et des infrastructures pour garantir leur bon fonctionnement et leur durée de vie en respectant les procédures internes communiquées.

Mettre en œuvre un plan de sécurisation de la structure équestre pour garantir la sécurité des pratiquants en respectant les normes professionnelles et d'hygiène et en formulant des propositions d'amélioration.

RNCP37414BC02 - Animer et encadrer les activités équestres en sécurité

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<p>Construire des situations d'apprentissage des activités équestres adaptées aux besoins des pratiquants pour permettre leur progression en s'appuyant sur les outils mis à sa disposition.</p> <p>Repérer les acquis des cavaliers pour situer leur niveau au regard du plan fédéral de formation en exploitant les</p>	<p>Mise en situation professionnelle</p> <p>"Conduite de séance en sécurité"</p>

informations collectées.

Choisir des mises en situation adaptées au niveau des cavaliers pour les faire progresser en mobilisant un répertoire d'exercices variés et éprouvés.

Enrichir son répertoire de situations d'apprentissage pour s'adapter à de nouveaux contextes en tirant parti de son expérience professionnelle et des retours qui lui sont faits.

Conduire une séance d'équitation en sécurité pour optimiser la progression des pratiquants en garantissant le bien-être équin.

Mettre en œuvre une démarche pédagogique adaptée pour optimiser la progression des cavaliers en tenant compte de leurs caractéristiques, du contexte de l'activité et des évolutions en cours de séance.

Animer la séance en vue de développer la confiance, la motivation et l'engagement des cavaliers en adoptant une posture et une communication adaptées aux caractéristiques du public encadré.

Evaluer son action pour améliorer sa pratique pédagogique en analysant le déroulement de la séance.

Sécuriser les pratiques équestres pour garantir l'intégrité physique et morale des cavaliers, des équidés et des tiers en respectant les procédures établies.

Prévoir les conditions d'une pratique sécurisée et respectueuse du bien-être équin afin d'anticiper et prévenir les risques pour les pratiquants, les équidés et les tiers en tenant compte des caractéristiques et du niveau du public, des particularités de la cavalerie et du contexte de l'activité.

Veiller à la sécurité des pratiquants, des équidés et des tiers pour garantir leur intégrité physique et morale en respectant les procédures de sécurité et en adaptant les consignes de sécurité et/ou le déroulement de l'activité.

Evaluer son action pour conduire une démarche d'amélioration continue de la sécurité et du bien-être équin en analysant la préparation et le déroulement de l'activité.

RNCP37414BC03 - Assurer le travail d'entretien et la gestion de la cavalerie d'école dans le respect de son bien-être

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<p>Réaliser les soins des équidés afin de garantir leur santé et leur intégrité physique et morale en mettant en œuvre les mesures sanitaires adaptées.</p> <p>Évaluer l'état physique et moral des équidés pour adapter les soins à leurs besoins en se préoccupant de</p>	<p>Cas pratique "Entretien et gestion de la cavalerie et convoyage d'équidés"</p> <p>Mise en situation professionnelle</p>

leur bien-être et de leur sécurité.

Assurer les soins quotidiens des équidés pour favoriser leur bien-être en mobilisant les connaissances et techniques adaptées.

Appliquer les procédures et la réglementation en vigueur pour assurer le convoyage d'équidés en garantissant leur bien-être et leur sécurité.

Assurer le suivi de la cavalerie d'école pour garantir son bien-être et son intégrité physique et morale en respectant les consignes transmises.

Prendre en compte les particularités de chaque équidé pour en assurer le suivi en mobilisant les connaissances spécifiques à l'espèce équine.

Affecter la cavalerie d'école pour préserver son intégrité en prenant en compte le planning établi, le niveau de dressage et le comportement.

Rendre compte de l'emploi d'un équidé d'école pour adapter le programme de travail en prenant en compte son état de forme et son niveau de dressage.

Conduire le travail d'entretien de la cavalerie d'école en vue d'une utilisation optimale par les pratiquants en préservant son intégrité physique et morale.

Mettre en œuvre en sécurité le travail non monté d'un équidé d'école en vue de maintenir une utilisation adaptée par les pratiquants en respectant les modes d'apprentissage des équidés.

Mettre en œuvre en sécurité le travail monté d'un équidé d'école sur le plat en vue de maintenir une utilisation adaptée par les pratiquants en respectant les modes d'apprentissage des équidés.

Mettre en œuvre en sécurité le travail monté d'un équidé d'école à l'obstacle et en terrain varié en vue de maintenir une utilisation adaptée par les pratiquants en respectant les modes d'apprentissage des équidés.

"Démonstrations techniques"

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par correspondance :

La certification est validée par le cumul des 3 blocs. La validation de chaque bloc fait l'objet d'une attestation.

SECTEUR D'ACTIVITÉ ET TYPE D'EMPLOI

Secteurs d'activités :

Le métier s'exerce principalement dans le champ des activités équestres au sein des structures suivantes :

- Centres équestres et poney clubs dispensant l'enseignement de l'équitation
- Ecuries de pension de chevaux de propriétaires proposant ou non une activité d'enseignement

Il peut parfois, notamment lorsque son activité se concentre dans le domaine des soins aux équidés et/ou lorsqu'il dispose d'un niveau de technique équestre satisfaisant, exercer au sein des entreprises suivantes :

- Elevages
- Ecuries de compétition et/ou de commerce

L'Animateur d'équitation exerce son métier, en équipe, au sein d'entreprises, d'associations ou de services publics. Il relève principalement du statut salarié.

Type d'emplois accessibles :

- Animateur d'équitation
- Animateur soigneur
- Soigneur
- Cavalier soigneur

Code(s) ROME :

- G1203 - Animation de loisirs auprès d'enfants ou d'adolescents
- G1204 - Éducation en activités sportives

Références juridiques des réglementations d'activité :

Le métier visé relève des 3 réglementations suivantes:

Encadrement professionnel des APS

L'encadrement des Activités Physiques et Sportives contre rémunération est une activité réglementée par le Code du sport dans les conditions suivantes. Article L212-1 du code du sport « Seuls peuvent, contre rémunération, enseigner, animer ou encadrer une activité physique et sportive ou entraîner ses pratiquants, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle, sous réserve des dispositions du quatrième alinéa du présent article et de l'article L 212.2 du présent code, les titulaires d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification : 1° Garantissant la compétence de son titulaire en matière de sécurité des pratiquants et des tiers dans l'activité considérée 2° Et enregistré au répertoire national des certifications professionnelles dans les conditions prévues à l'article L. 6113-5 du code du travail(...) »

Transport d'animaux vivants

Le transport des animaux vivant fait l'objet d'une réglementation européenne CE 1/2005 du 22 décembre 2004 relatif à la protection des animaux pendant le transport. Cette réglementation nécessite que pour tout transport professionnel d'animaux vivants une personne soit identifiée comme convoyeur et en possession d'un certificat établissant sa compétence à assurer cette fonction le CCTROV (Certificat de Compétences au Transport Routier d'Ongulés Domestiques et de Volailles).

Le Ministère de l'Agriculture établit une liste des diplômes titres ou certificats valant dispense du CCTROV, et reconnaît le titre à finalité professionnelle "Animateur d'Equitation" comme valant dispense par l'arrêté du 14 janvier 2022

Détention d'équidés

Cette nouvelle réglementation résulte de la publication du décret 2022-1012 relatif à la protection des animaux de compagnie et des équidés contre la maltraitance animale, qui entrera en vigueur à compter 1er janvier 2023.

Ce texte prévoit notamment la mise en œuvre d'un « certificat d'engagement et de connaissance » obligatoire pour les détenteurs d'équidés.

VOIES D'ACCÈS

Le cas échant, prérequis à l'entrée en formation :

Préalablement à leur entrée en formation, les candidats doivent répondre aux exigences suivantes :

Etre âgé de 16 ans minimum ;

Etre titulaire de l'attestation « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou d'une attestation reconnue équivalente par la réglementation en vigueur ;

Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de l'équitation datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation ;

Etre titulaire d'une licence fédérale de pratiquant en cours de validité ;

Etre titulaire de l'un des éléments suivants délivré par la FFE :

Cas général : Degré 1 ou Galop 6 de cavalier ou de pleine nature ;

Lorsque la formation se déroule en apprentissage : Degré 1 ou Galop 5 de cavalier ou de pleine nature.

Lorsque la formation se déroule en apprentissage sur une durée supérieure ou égale à 2 ans : Galop 3 de cavalier ou de pleine nature

Prérequis à la présentation aux exigences préalables à la mise en situation pédagogique:

Pour se présenter au test de vérification des exigences préalables à la mise en situation pédagogique, le candidat doit être titulaire au minimum du Galop 5 de cavalier ou de pleine nature.

Le cas échant, prérequis à la validation de la certification :

Préalablement à la validation de la certification, les candidats doivent répondre aux exigences suivantes :

Etre titulaire du Galop 6 de cavalier ou de pleine nature

Etre détenteur de l'attestation de stage de mise en situation professionnelle

Avoir validé le module A de la capacité de détenteur d'équidé

Pré-requis distincts pour les blocs de compétences :

Non

Validité des composantes acquises :

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		<p>Le Directeur technique national de la FFE, fonctionnaire de catégorie A, ou son représentant, Président du jury</p> <p>Au minimum 2 représentants qualifiés de la profession titulaires au minimum d'un diplôme de niveau 4 dans le champ des activités équestres, et justifiant d'une expérience professionnelle de 3 ans minimum d'encadrement sportif dans le champ des activités équestres, représentant à parts égales les employeurs et les salariés. La proportion de ces représentants ne peut être inférieure à 25% du nombre total de membres du jury.</p> <p>Dans le respect de la proportion mentionnée à l'alinéa précédent, le jury peut être complété autant que de besoin par des experts titulaires au minimum d'un diplôme de niveau 4 dans le champ de l'encadrement des activités équestres depuis au moins 3 ans et justifiant d'une expérience professionnelle de 3 ans minimum d'encadrement sportif dans le champ des activités équestres.</p> <p>Les formateurs, tuteurs et maîtres d'apprentissage des candidats inscrits à une session de certification ne peuvent être membres du Jury.</p>
En contrat d'apprentissage	X		<p>Le Directeur technique national de la FFE, fonctionnaire de catégorie A, ou son représentant, Président du jury</p> <p>Au minimum 2 représentants qualifiés de la profession titulaires au minimum d'un diplôme de niveau 4 dans le champ de l'encadrement des activités équestres, et justifiant d'une expérience professionnelle de 3 ans minimum d'encadrement sportif dans le champ des activités équestres, représentant à parts égales les employeurs et les salariés. La proportion de ces représentants ne peut être inférieure à 25% du nombre total de membres du jury.</p> <p>Dans le respect de la proportion mentionnée à l'alinéa précédent, le jury peut être complété autant que de besoin par des experts titulaires au minimum d'un diplôme de niveau 4 dans le champ de l'encadrement des activités équestres depuis au moins 3 ans et justifiant d'une expérience professionnelle de 3 ans minimum d'encadrement sportif dans le champ des activités équestres.</p> <p>Les formateurs, tuteurs et maîtres d'apprentissage des candidats inscrits à une session de certification ne peuvent être membres du Jury.</p>

Après un parcours de formation continue	X		<p>Le Directeur technique national de la FFE, fonctionnaire de catégorie A, ou son représentant, Président du jury</p> <p>Au minimum 2 représentants qualifiés de la profession titulaires au minimum d'un diplôme de niveau 4 dans le champ de l'encadrement des activités équestres, et justifiant d'une expérience professionnelle de 3 ans minimum d'encadrement sportif dans le champ des activités équestres, représentant à parts égales les employeurs et les salariés. La proportion de ces représentants ne peut être inférieure à 25% du nombre total de membres du jury.</p> <p>Dans le respect de la proportion mentionnée à l'alinéa précédent, le jury peut être complété autant que de besoin par des experts titulaires au minimum d'un diplôme de niveau 4 dans le champ de l'encadrement des activités équestres depuis au moins 3 ans et justifiant d'une expérience professionnelle de 3 ans minimum d'encadrement sportif dans le champ des activités équestres.</p> <p>Les formateurs, tuteurs et maîtres d'apprentissage des candidats inscrits à une session de certification ne peuvent être membres du Jury.</p>
En contrat de professionnalisation	X		<p>Le Directeur technique national de la FFE, fonctionnaire de catégorie A, ou son représentant, Président du jury</p> <p>Au minimum 2 représentants qualifiés de la profession titulaires au minimum d'un diplôme de niveau 4 dans le champ de l'encadrement des activités équestres, et justifiant d'une expérience professionnelle de 3 ans minimum d'encadrement sportif dans le champ des activités équestres, représentant à parts égales les employeurs et les salariés. La proportion de ces représentants ne peut être inférieure à 25% du nombre total de membres du jury.</p> <p>Dans le respect de la proportion mentionnée à l'alinéa précédent, le jury peut être complété autant que de besoin par des experts titulaires au minimum d'un diplôme de niveau 4 dans le champ de l'encadrement des activités équestres depuis au moins 3 ans et justifiant d'une expérience professionnelle de 3 ans minimum d'encadrement sportif dans le champ des activités équestres.</p> <p>Les formateurs, tuteurs et maîtres d'apprentissage des candidats inscrits à une session de certification ne peuvent être membres du Jury.</p>
Par candidature individuelle		X	-

Par expérience	X	<p>Le Directeur technique national de la FFE, fonctionnaire de catégorie A, ou son représentant, Président du jury</p> <p>Au minimum 2 représentants qualifiés de la profession titulaires au minimum d'un diplôme de niveau 4 dans le champ de l'encadrement des activités équestres, et justifiant d'une expérience professionnelle de 3 ans minimum d'encadrement sportif dans le champ des activités équestres, représentant à parts égales les employeurs et les salariés. La proportion de ces représentants ne peut être inférieure à 25% du nombre total de membres du jury.</p> <p>Dans le respect de la proportion mentionnée à l'alinéa précédent, le jury peut être complété autant que de besoin par des experts titulaires au minimum d'un diplôme de niveau 4 dans le champ de l'encadrement des activités équestres depuis au moins 3 ans et justifiant d'une expérience professionnelle de 3 ans minimum d'encadrement sportif dans le champ des activités équestres.</p> <p>Les formateurs, tuteurs et maîtres d'apprentissage des candidats inscrits à une session de certification ne peuvent être membres du Jury.</p>
----------------	---	---

	Oui	Non
Inscrite au cadre de la Nouvelle Calédonie		X
Inscrite au cadre de la Polynésie française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES, CERTIFICATIONS OU HABILITATIONS

Aucune correspondance

BASE LÉGALE

Référence au(x) texte(s) réglementaire(s) instaurant la certification :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
21/11/2009	Arrêté du 13 novembre 2009 publié au Journal Officiel du 21 novembre 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications

professionnelles. Enregistrement pour deux ans, au niveau V, sous l'intitulé Animateur poney avec effet au 21 novembre 2009, jusqu'au 21 novembre 2011.

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...) :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
19/01/2012	Arrêté du 11 janvier 2012 publié au Journal Officiel du 19 janvier 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau V, sous l'intitulé "Animateur assistant d'équitation" avec effet au 21 novembre 2011, jusqu'au 19 janvier 2017.
03/03/2017	Arrêté du 23 février 2017 publié au Journal Officiel du 03 mars 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau V, sous l'intitulé "Animateur assistant d'équitation" avec effet au 19 janvier 2017, jusqu'au 03 mars 2020.

Date de décision	27-03-2023
Durée de l'enregistrement en années	3
Date d'échéance de l'enregistrement	27-03-2026
Date de dernière délivrance possible de la certification	27-03-2030
Promotions (année d'obtention) pouvant bénéficier du niveau de qualification octroyé	2021 2022 2020

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Statistiques :

Année d'obtention de la certification	Nombre de certifiés	Nombre de certifiés à la suite d'un parcours vae	Taux d'insertion global à 6 mois (en %)	Taux d'insertion dans le métier visé à 6 mois (en %)	Taux d'insertion dans le métier visé à 2 ans (en %)
---------------------------------------	---------------------	--	---	--	---

2022	608	5	78	46	-
2021	367	1	77	54	67

Lien internet vers le descriptif de la certification :

<https://metiers.ffe.com/animateur-equitation-ae/> (<https://metiers.ffe.com/animateur-equitation-ae/>)

Liste complète des organismes préparant à la certification

(<https://certifpro.francecompetences.fr/webapp/services/edition/exportPartenaireSp/23900/tru>)

Certification(s) antérieure(s) :

N° de la fiche	Intitulé de la certification remplacée
RNCP34491 (/recherche/rncp/34491)	Animateur d'équitation

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation :

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation

(<https://certifpro.francecompetences.fr/api/enregistrementDroit/refActivity/23900/450585>)